

FNSAC
14 / 16 rue des Lilas
75019 Paris

Tel : 01.48.03.87.60

cgtspectacle@fnsac-cgt.com



CGT Culture
12 rue de Louvois
75002 Paris

Tel: 01.40.15.51.70

cgt-culture@culture.gouv.fr

Un printemps de tous les dangers pour la Culture

Courant mai, Frédéric Mitterrand devrait présenter une batterie de nouvelles mesures, arbitrées par l'Elysée, marquant la poursuite - et même l'accélération - de la Révision générale des politiques publiques à la Culture : la RGPP phase 2. Le cap en a été fixé l'automne dernier par le ministre du budget : il faut franchir, avant fin 2013, un palier supplémentaire dans la réduction des dépenses d'intervention, de fonctionnement et de personnel de l'État, la cure d'austérité étant désormais étendue à ses établissements publics et aux structures qu'il subventionne pour une large part.

La Culture devra s'y plier comme les autres assène inlassablement - mais visiblement en mal d'arguments - le locataire de la rue de Valois, dépositaire d'un budget bien inférieur à 1 % du budget global de l'État ! « *Le remède à l'embarras de nos finances n'est pas dans quelques économies chétives et détestables (...) C'est dans cette catégorie que je range les réductions proposées sur le budget spécial des lettres, des sciences et des arts (...) Je viens de vous montrer à quel point l'économie serait petite ; je vais vous montrer maintenant combien le ravage serait grand* » disait Victor Hugo (1), dont l'œuvre et la pensée restent encore assez méconnues au sein de l'état-major RGPPiste.

Autre désolation : les prochaines annonces de la RGPP 2 ont été préparées non pas à la Culture, mais par une mission d'audit diligentée par Maignon dont les travaux - en partie confiés à des consultants privés - furent expédiés en 2 mois entre octobre et décembre. Un « audit flash », comme ils disent !

Les coupes budgétaires et le désengagement à marche forcée de l'État atteignent également, et très directement, quantités de structures et d'associations engagées dans la création, la diffusion, l'éducation artistique, l'action culturelle, l'éducation populaire. Des milliers de projets et actions de proximité s'inscrivant dans la durée se voient remis en cause dans leur fondement, leurs complémentarités, voire dans leur existence même en tous points du territoire. Ce désengagement - qui conduit le plus souvent à ce que soient remis en cause nombre d'autres soutiens, publics et privés - menace tout un ensemble de structures locales, de réseaux et de filières participant à part entière du maillage artistique et culturel de notre pays, mais aussi l'emploi de milliers de salariés déjà grandement fragilisés dans leurs droits.

A cela vient s'ajouter la réforme des collectivités territoriales adoptée en première lecture par le Sénat le 4 février dernier. En supprimant la « clause générale de compétence », celle-ci porterait le coup de grâce - juridiquement parlant - à la capacité des collectivités à intervenir sur le champ culturel, qu'elles soutiennent financièrement largement bien plus que l'État ! D'ores et déjà, avec **la suppression de la taxe professionnelle**, le gouvernement asphyxie les collectivités territoriales **ce qui risque d'étrangler les arts et la Culture**, et de renforcer encore les inégalités territoriales.

La RGPP est la pointe avancée d'une offensive généralisée contre le service public culturel et la création dans toutes leurs dimensions. Il est urgent de la stopper net, et d'obtenir la Relance générale des politiques publiques, le plan de relance que la Culture mérite !

(1) Discours de Victor Hugo devant l'Assemblée nationale le 10 novembre 1848

...Qui a dit ?

Ils exercent, ou ont exercé, de très hautes responsabilités au sein du ministère de la Culture. Comme l'écrivait le journal *Le Monde* dans son édition du 14 octobre 2008 (« Les grandes institutions dénoncent les coupes financières »), « *ils n'ont pas leur carte dans un syndicat, mais leur discours sur le « désengagement de l'État » résonne comme un slogan de manifestants* ». Le jeu consiste à deviner quel est l'auteur de chacun des propos suivants :

1. [les suppressions d'emplois programmées sont] « *de nature à poser la question du maintien du périmètre des missions fondatrices de notre ministère.* »

2. « *Si on n'en remplace qu'un sur deux, ce n'est pas possible de continuer. On ne doit pas vivre sur la légende d'une productivité accrue permettant d'absorber sans douleur la réduction des effectifs. Ou alors, il faudrait reconfigurer le périmètre d'intervention des établissements publics.* »

3. « *Pour pouvoir ouvrir dans le respect des conditions de sécurité, un minimum d'agents en poste est requis. Modifier ou élargir les horaires d'ouverture des monuments suppose donc d'accroître le nombre d'agents qui y sont affectés (...) Aujourd'hui nous ne le pouvons pas, car nous ne disposons pas des plafonds d'emplois nécessaires,...* »

[Réponses : tournez la page SVP]

...Qui a dit ? (suite)

4. « Trop de diminution de budget finirait par nuire à la qualité de proposition de contenu et d'accueil des publics par les musées français. C'est normal que le service public fasse des efforts, mais on ne peut pas casser l'outil sans penser aux conséquences générales à moyen terme. »

5. « Pour développer des ressources propres, il faut commencer par investir, ce que le Centre Pompidou ne peut faire si l'État ne nous garantit pas un socle de financement public. Quand on se trouve dans une situation de pénurie financière, on est tiré vers le bas. »

6. « L'Établissement a conclu, le 8 février 2007, un partenariat public-privé avec la société X... (...) La mise en œuvre de ce partenariat a été marquée par de nombreuses défaillances de notre partenaire. Ces défaillances ont mis l'activité de l'Établissement à rude épreuve et, surtout, compromis son bon fonctionnement, sa relation avec les publics, sa réputation et les conditions de travail de ses agents. C'est la raison pour laquelle j'ai résolu de rompre ce partenariat (...) Il nous appartiendra, au cours des prochains jours, de tout faire pour rétablir, autant que possible, un fonctionnement aussi fluide et aussi efficace que possible de nos activités visées par le contrat de partenariat. »

7. « Frédo au budget, c'est Bambi chez les crocodiles. »

Réponses :

1.M.Clément, dir. architecture et patrimoine, *Le Monde*, 19/4/08
2.A.Saal, dir.générale du Centre Pompidou, *Le Journal des Arts*, 1/2/08
3.I.Lemesle, Présidente du Centre des monuments nationaux, *site ifrap.org*, 15/4/10
4.P.Hanotaux, alors dir.général du Quai Branly, et actuel Dir. de cabinet de F. Mitterrand, *Le Journal des Arts*, 1/2/08
5.A.Seban, Président du Centre Pompidou, *Le Journal des Arts*, 1/2/08
6.J.J.Aillagon, Président de Versailles, *lettre aux personnels*, 28/5/08
7.himself, *Libération*, 13/11/09

Septembre 2009, le gouvernement engage la RGPP 2: il lance une campagne d'audits sur plusieurs grands opérateurs (établissements publics) de l'État, dont le Centre Pompidou.

Eric Woerth, ministre du budget et de la Fonction publique :

« La première phase de la révision générale des politiques publiques a porté sur les missions et l'organisation de l'administration. Les décisions prises ont permis de respecter la règle du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et conduit à la suppression de 100 000 postes entre 2007 et 2010. Les fonctionnaires de l'État seront moins nombreux et mieux payés. **Ces deux évolutions indissociables se poursuivront avec le prochain budget triennal (2011-2013).** (...) La recherche d'économies doit aussi porter sur les dépenses de fonctionnement de l'État, avec pour objectif d'atteindre **10 % de baisse dans les trois prochaines années**, sur un périmètre de 10 milliards d'euros dans un premier temps. (...) Ces mesures de réduction des dépenses doivent également être mises en œuvre par les opérateurs de l'État. **La règle du "un sur deux" s'appliquera dorénavant de manière globale à tous les opérateurs**, dans le respect de leurs spécificités. » [communication en Conseil des ministres le 9 décembre 2009]

« Un principe de taux d'effort proche de celui de l'État, soit **une baisse d'environ 1,5 % des effectifs par an**, leur sera désormais appliqué. » (aux opérateurs) [RGPP : 3e rapport d'étape, le 16 février 2010]

« D'abord, on observe à l'étranger que la tutelle fournit toujours un cadrage stratégique à son opérateur. Les objectifs que l'opérateur doit atteindre, ceux sur lequel le dirigeant est plus particulièrement mobilisé, sont systématiquement formalisés. Cette formalisation peut prendre différentes formes bien entendu : on peut y parler d'objectifs, de moyens, de performance. En Grande Bretagne, l'exercice est particulièrement encadré : il y a un document de cadrage élaboré par la tutelle, **un contrat de performance négocié entre elle et son opérateur pour une période de 3 à 5 ans et un business plan annuel qui décline ce contrat.** C'est aussi le cas au Canada ou aux Pays-Bas. Ne soyons pas dupes : ce n'est sans doute pas le cas partout mais **voilà un exercice que je trouve sain** (...) Pour les opérateurs les plus importants, un contrat axé sur la performance sera signé. Il s'agira bien **d'un contrat axé sur la performance et non sur les moyens.** » [discours pour la « Présentation de la nouvelle gouvernance aux opérateurs de l'État », 3 décembre 2009]

François Fillon, Premier ministre :

« Il apparaît opportun de mettre en œuvre **des campagnes d'audits**, réalisées sur la base d'une méthodologie homogène et commune à l'ensemble des ministères, afin d'identifier ainsi **les bonnes pratiques** auxquelles peuvent se référer les opérateurs. Une première vague d'audits a déjà été engagée en 2009. **Cette démarche sera amplifiée.** »

« Grille d'aide à l'analyse stratégique

(...)

B/ Grille d'analyse stratégique de l'organisme : [parmi les 10 points énumérés]

-quels sont les avantages et les inconvénients d'un **démembrement de l'État** dans le secteur ou domaine d'activité concerné ?

-la création ou le maintien de cet organisme est-il indispensable du point de vue de l'État ?

Quelles seraient les conséquences d'un **retrait de l'État** ?

(...)

D/ Analyse des possibilités d'évolution stratégique : [parmi les 5 points énumérés]

-l'organisme est-il susceptible de créer ou dispose-t-il déjà : **de sociétés filiales ; de**

participations dans le capital de sociétés concurrentielles ? A-t-il noué des partenariats avec de telles entreprises ?

-la filialisation de certaines parties de son activité serait-elle de nature à **accroître sa**

performance (et réduire ses coûts d'exploitation) en s'associant ou non à un partenaire industriel ou financier ; **créer de la valeur** (en transférant ou en individualisant une partie de ses actifs : bases de données, brevets...) susceptible d'être remontée à **l'État-actionnaire** ?

-quelles conditions devraient être réunies pour mettre en œuvre une telle démarche ? »

[circulaire du Premier ministre relative au pilotage stratégique des opérateurs de l'État, 26 mars 2010]

RGPP 2 à la Culture : un rapport qui annonce de nouveaux très mauvais coups...

Le « rapport Miquel » (Contrôleur général des finances), commandé par François Fillon le 26 octobre 2009 pour préparer les prochaines mesures RGPP à l'encontre du ministère de la culture et de la communication, du théâtre, de la danse, de la musique et plus largement de la création artistique vient lever les derniers doutes possibles. Le leitmotiv du gouvernement est clair : désosser les politiques publiques culturelles développées depuis plus de 50 ans, tailler partout dans les subventions et supprimer encore quantité d'emplois. Ces orientations destructrices visent autant le ministère de la culture et de la communication, son administration, ses services et ses opérateurs que le spectacle vivant et enregistré.

Les principaux éléments de ce rapport sont édifiants.

La Fédération CGT du Spectacle et la CGT-Culture prennent ensemble la responsabilité de rendre publiques ces informations lourdes d'enjeux et de conséquences pour la Culture et l'immense majorité de ses acteurs. Elles constituent pour nous une raison supplémentaire d'appeler dans l'unité à la mobilisation et d'agir pour son extension et son amplification.

Mesures préconisées par l'audit Miquel

1/ Optimiser l'organisation des fonctions d'accueil et de surveillance par l'introduction des nouvelles technologies, l'évolution de l'organisation du travail et, au cas par cas, envisager l'externalisation de tout ou partie de ces fonctions

potentiel de suppressions : 400 à 500 postes

- externaliser systématiquement les fonctions ASM dans les musées connaissant une période de fermeture (pour travaux par ex.), changeant d'implantation ou quand création de nouveaux musées
- investir largement dans les moyens techniques et automatisés procurant une réduction des effectifs (caméras de surveillance, DAB, ...)
- externaliser par bloc de fonctions, en commençant par les plus gros établissements (abords, intervention/sécurité, vestiaires, billetterie, accueil, surveillance de nuit) et là où les conditions de travail sont difficiles (certains monuments)
- déterminer l'impact budgétaire précis (TVA, négociation contrat) de chaque opération d'externalisation
- anticiper les risques de conflits sociaux

été 2010 :

- fixer le champ cible de l'externalisation dans chaque musée

premières échéances :

- externalisation ASM Musée Picasso, Arts et Traditions populaires (MUCEM), actuels SCN amenés à intégrer la Maison de l'Histoire de France, vestiaires BNF, accès Orsay

2/ Améliorer les processus de décision des fonctions budgétaires, comptables, RH, logistique, et réexaminer l'organisation de la fonction communication

potentiel de suppressions : 10 % des fonctions support en centrale, mais avec 20 % sur RH

- RH : refonte des processus RH, améliorer la gestion des corps, simplifier le dialogue social (allègement des CAP), rapatriement du traitement des paies des DRAC vers le SRH,
- BFS : externaliser certaines prestations
- Communication : revoir organisation entre DIC, SG, DG, externalisation de certaines activités
- Achats : mutualisations

3/ Engager la rationalisation des fonctions support chez les opérateurs

- réduire, chez les opérateurs, les effectifs dédiés (externalisation partielle non exclue); potentiel de suppressions : entre 150 et 200 postes en se fixant sur les opérateurs les plus importants pour débiter
- audits par opérateur : au début Louvre, BNF, Versailles, Orsay, Musée du Quai Branly

4/ Améliorer le pilotage des opérateurs en matière d'emploi

- détenir une vision précise et centralisée de la structure d'emplois de tous les établissements publics sous tutelle du ministère de la culture (y compris les emplois hors plafond)

Ministère de la Culture

La CGT-Culture en a fait la démonstration, et le ministère n'a jamais démenti : au titre de la RGPP 1, ce sont au total près de 1000 emplois qui seront supprimés à l'horizon 2011 dans l'ensemble de nos services et établissements. Et combien en plus avec la RGPP 2 ? Le chiffre évoqué est au moins 350 de plus avant fin 2013...Et combien de suppressions supplémentaires dans les établissements publics s'y rajouteront !

Le rapport Miquel souligne une réalité incontournable. Les centaines de suppressions déjà réalisées aboutissent à un affaiblissement certain des capacités d'expertise scientifique et artistique du ministère. D'où l'idée lumineuse : mettre le paquet sur les emplois d'accueil, surveillance, magasinage, maintenance mais aussi sur la filière administrative. Les chiffres annoncés sur ces deux catégories sont ainsi supérieurs aux 350 suppressions programmées pour redéployer les moyens ailleurs. La solution « miracle » pour le gouvernement : externalisation et privatisation de missions à fond les gamelles, et audits à la sauce libérale généralisés pour, dans tous les établissements, « analyser la structure des charges fixes et leur degré de rigidité à la baisse » (comme le préconisait l'audit commandé sur le Centre Pompidou à l'automne dernier).

Ils franchissent là un ultime palier dans la liquidation du ministère, de ses moyens et de ses emplois...mais aussi un ultime palier dans la provocation. Notre riposte doit être générale et à la hauteur. **Dans l'unité, arrêtons le bras des casseurs.**

Spectacle vivant

Régression, attaques contre les salariés et l'emploi, désengagement de l'État : c'est le programme de l'audit Miquel, accompagné d'une recentralisation qui permettrait au gouvernement de mieux contrôler son application.

Sous le fatras des « éléments de langage » de la communication politique : « optimisation », « performance », « dématérialisation », « simplification des processus », « stabilisation des coûts », « externalisation », l'audit préconise un désengagement de l'État et la privatisation de pans entiers de son action, dans un but proclamé de recherches d'économies.

Depuis longtemps, la Fédération Cgt du Spectacle dénonce les effets pervers du plan comptable imposé par le Ministère aux établissements sous sa tutelle qui inclut dans les « dépenses fixes de l'entreprise en opposition au budget de création » les personnels techniques et administratifs permanents même lorsqu'ils sont à l'évidence dévolus à la création.

Il s'agit donc de dénoncer en tout ou partie les accords d'entreprise, la prise en compte de l'expérience et de l'ancienneté, bref d'instaurer une politique « recentralisée » de l'emploi qui génère un maximum de précarité, les emplois « intermittents » restant les seuls éligibles dans les budgets de création.

Et lors de la renégociation des annexes spécifiques de l'Unedic, on entendra encore le vieux refrain du trop grand nombre d'intermittents ! C'est tout le contraire de la nécessaire pérennisation des emplois.

Selon l'audit, il faut : « clarifier l'intervention de l'État ». Traduisez, un retrait des crédits d'État et un nouveau transfert de charges sur les collectivités territoriales. Il en est de même s'agissant des institutions ou des réseaux labellisés.

Il convient également de souligner l'incohérence apparente du gouvernement sur les instances représentatives. D'un côté, il se soumet aux exigences de la directive européenne « services » (ex Bolkenstein) en modifiant les prérogatives et la composition des commissions de licences (elles étaient composées de représentants employeurs et donnaient préalablement un avis sur les questions de sécurité et le respect des obligations sociales) et deviennent maintenant de simples chambres d'enregistrement ; de l'autre, il maintient les « comités d'experts », composés exclusivement d'employeurs en exercice et de personnalités qualifiées, les organisations de salariés en étant exclues.

Enfin, le Conseil de la création artistique – véritable contre-ministère - présidé par N. Sarkozy et animé par M. Karmitz, détourne via Matignon des fonds publics et ponctionne une partie des crédits de Valois alors que le budget n'atteint toujours pas 1% !

- mettre en cohérence les politiques en matière de GRH
- permettre de redéployer les effectifs dans le cadre de la RGPP
- définir la structure de tutelle sur l'emploi des opérateurs: le Bureau des Opérateurs du ministère ?

5/ Poursuivre la reconfiguration du secteur muséal et engager toutes les mutualisations pertinentes avec le secteur des monuments nationaux

- 2010-2011 : transformation des musées SCN, la plupart intégrés dans le réseau de la Maison de l'Histoire de France (établissement public créé à partir de Fontainebleau)
- rapprochement RMN / CMN (2014-2015): possibilité de rassembler activités communes, possibilité de création de filiales (capital : CMN, RMN, certains musées nationaux) ; audit des métiers communs RMN / CMN dès 2010
- renforcer la compétitivité de la RMN en vue de l'ouverture à la concurrence des activités commerciales (2014)

6/ Réformer les modalités d'intervention de l'État dans le secteur du spectacle vivant

- clarifier l'intervention de l'État, revoir l'organisation de son intervention dans un partenariat avec les collectivités, dans l'objectif d'une stabilisation en volume des crédits, et d'une optimisation de leur affectation
- contenir les dépenses fixes des institutions
- mettre en place à la Direction générale de la Création artistique un outil d'observation et d'analyse du spectacle vivant
- procurer une base réglementaire au classement des institutions labellisées
- évaluation nationale réseaux labellisés
- comités d'experts interrégionaux pour améliorer le choix des compagnies et ensembles bénéficiant d'une aide (refonte des attributions d'aides début 2012)
- suivre le nombre de structures subventionnées ayant fait l'objet d'un audit

7/ Faire évoluer le dimensionnement et la composition de l'offre symphonique dans le grand Paris

- étudier des scénarios de rapprochement entre Cité de la Musique, Philharmonie (ouverture 2012-2013) et Orchestre de Paris
- donner à l'Orchestre de Paris la possibilité de se repositionner dans la compétition internationale
- placer sous délégation de service public la salle Pleyel (2012-2013) et la réorienter vers une programmation autre que symphonique

8/ Rationaliser le réseau des écoles du ministère, notamment en mutualisant certaines fonctions

- mutualiser les fonctions comptables, les marchés
- mutualiser la gestion de la paie des 10 écoles nationales d'art et des 20 écoles d'architecture (externalisation non exclue)
- externaliser toutes les fonctions accueil, surveillance et maintenance

9/ Optimiser les processus de gestion des licences entrepreneurs du spectacle et d'autorisation de travaux sur les monuments et espaces protégés

- une simplification des processus via notamment la dématérialisation

10/ Maîtriser les grands projets culturels

- mieux encadrer le montant des dépenses et l'impact de ces projets sur l'emploi public

11/ Mettre en place un pilotage interministériel des administrations des archives afin de répondre au défi numérique au moindre coût

- mutualisation des investissements sur archivage électronique et dématérialisation
- créer un service interministériel des archives avec rattachement des Affaires étrangères et de la Défense ou
- attribuer la coordination des administrations des archives au Comité interministériel des archives